

VITRINE DES CANDIDATES ET DES CANDIDATS

Conditions de participation

Élections générales municipales du 2 novembre 2025

Afin de permettre aux électrices et aux électeurs d'avoir accès, à un seul endroit, aux principales propositions des personnes candidates à l'élection municipale de novembre, ainsi qu'à leur photo, le Bureau du président d'élection diffusera, sur son site Internet, la Vitrine des candidates et des candidats. Encadrée par Élections Québec dans le cadre d'un projet pilote, cette vitrine permet aux personnes candidates de diffuser leur programme électoral et leur photographie, accordant ainsi de la visibilité aux candidates et candidats sur une plateforme Web neutre et équitable.

La participation des candidates et des candidats à l'élection à la Vitrine est facultative. Ils peuvent également fournir le texte descriptif ou la photographie, ou les deux. Si aucun texte ou aucune photographie n'est transmis par la personne candidate, la mention « non disponible » sera inscrite.

Les textes acceptés et les photographies seront mis en ligne le 10 octobre 2025.

RÈGLES CONCERNANT LES TEXTES ET LES PHOTOS

Les textes ne doivent pas :

- Dépasser 250 caractères, pour chacune des réponses;
- Porter atteinte à d'autres personnes, notamment par des propos diffamatoires, haineux, faux ou mensongers;
- Faire référence à d'autres candidates ou candidats;
- Contenir de propos qui contreviennent à une loi.

La photographie doit :

- Montrer une vue de face complète ou légèrement de biais à partir des épaules, à visage découvert;
- Présenter la candidate ou le candidat, le visage et les épaules centrés sur la photo;
- Avoir un fond clair, uni et sans motif;
- Être en format numérique (JPEG ou PNG) **et** porter le prénom et le nom de la candidate ou du candidat sous ce format: Nomdefamille.prénom.jpeg;
- Mesurer minimalement 600 pixels sur 825 pixels et avoir une résolution minimale de 300 points par pouce.

La photographie ne doit pas :

- Avoir de zones ombragées sur le visage;
- Montrer la candidate ou le candidat avec des lunettes de soleil ou des verres teintés, même si ses yeux sont clairement visibles, à moins que cela soit ne justifié pour des raisons médicales;
- Contenir des éléments distinctifs associés à un groupe ou à un parti politique, comme un macaron ou une épinglette de parti;
- Inclure d'élément distinctif associé à une marque de commerce.

DROITS DU PRÉSIDENT D'ÉLECTION

Le président d'élection refusera tout texte ou photographie qui contrevient à ces règles. Il retirera également un tel contenu s'il est déjà diffusé.

Le président d'élection n'est pas responsable du contenu soumis par les candidates et les candidats ainsi que du contenu des médias sociaux et sites Internet soumis et présentés dans la Vitrine.

RESPONSABILITÉ DE LA CANDIDATE OU DU CANDIDAT

La personne candidate est responsable du contenu soumis et des liens diffusés sur cette page. Elle doit **valider le contenu des documents soumis**.

Le président d'élection ne vérifie pas l'exactitude des renseignements fournis et ne corrige pas les erreurs d'orthographe, de grammaire, de syntaxe ou de frappe.

Si le texte compte plus de caractères que la limite permise, il n'intègre que le nombre de caractères prescrits.

DÉPÔT DES TEXTES ET DE LA PHOTOGRAPHIE

Période de dépôt des textes et photographies : Lors du dépôt de la déclaration de candidature ou après et au plus tard le lundi 6 octobre, à 16 h 30.

Les documents doivent être soumis au Bureau du président d'élection par courriel à election2025@ville.quebec.qc.ca.

Un candidat qui voit son texte ou sa photographie refusés lors du dépôt de sa candidature peut transmettre à nouveau un texte ou une photographie qui respecte les règles énoncées ci-dessus **avant le 6 octobre à 16 h 30**.

Tout texte et photographie remis après 16 h 30 le 6 octobre ne sont pas considérés. La modification de tout texte accepté ayant déjà été remis est impossible. Advenant le cas où une personne candidate retire sa déclaration de candidature afin d'en déposer une nouvelle, elle doit également en faire de même pour le texte et la photographie (si elle souhaite que ces informations apparaissent dans la vitrine).

Une personne candidate qui souhaite retirer son profil peut le faire en tout temps en le signifiant par écrit au président d'élection.

La déclaration de candidature doit être acceptée afin que les informations soient diffusées sur la vitrine

VITRINE DES CANDIDATES ET DES CANDIDATS FORMULAIRE

Veillez remplir ce document si vous souhaitez inclure des détails sur votre candidature dans la Vitrine des candidates et candidats. Cette vitrine sera diffusée dans le site Web de la Ville, à partir du 10 octobre 2025.

Identification de la candidate ou du candidat

Prénom et nom : _____

Adresse courriel : _____

Nom du parti autorisé ou
indépendant(e), selon le cas : _____

Poste convoité

Maire Maire avec colistier _____
Nom du colistier

Conseiller
municipal Conseiller municipal
et colistier _____
Nom du candidat à la mairie

District électoral : _____

Courte présentation de la candidate ou du candidat

Maximum 250 caractères

Pourquoi souhaitez-vous représenter les électrices et les électeurs de la Ville de Québec ?

Maximum 250 caractères

Comment souhaitez-vous améliorer la qualité de vie des électrices et des électeurs ?

Maximum 250 caractères

Quelles sont vos deux principales priorités?

Maximum 250 caractères

Plateformes du candidat *

Site Internet : _____

Facebook : _____

Instagram : _____

X : _____

Youtube : _____

Autres :

Maximum 250 caractères

* La candidate ou le candidat doit s'assurer que les liens sont fonctionnels.

Documents déposés

Je sou mets au président d'élection de la Ville de Québec les documents suivants pour publication sur la Vitrine des candidates et des candidats :

- | | |
|---|---|
| <input type="checkbox"/> Texte sur support numérique | <input type="checkbox"/> Photographie sur support numérique |
| <input type="checkbox"/> Ne souhaite pas transmettre de texte | <input type="checkbox"/> Ne souhaite pas remettre de photographie |

ATTESTATION DE LA PERSONNE QUI POSE SA CANDIDATURE SUR LA CONFORMITÉ DES RENSEIGNEMENTS CONTENUS DANS SA PRÉSENTATION ÉCRITE

J'atteste que les renseignements composant ma présentation écrite respectent les normes déterminées par le directeur général des élections et le président d'élection.

Je comprends que si ma présentation ou ma photo ne répond pas aux critères, le président d'élection refusera leur diffusion.

Je comprends que le président d'élection n'est pas responsable du contenu de ma présentation et qu'il n'en fera aucune correction.

Signature _____

Date